

VIE DE LA COMMUNE

Salon du bien-être

18 conférences et ateliers

Thérapeutes Soins Produits naturels Artisanat

Une trentaine d'exposants

Salon du bien-être

COSEC de FLOING

Samedi 21/09/2024 de 14h00 à 19h00

Dimanche 22/09/2024 de 10h00 à 18h00

Entrée gratuite
Buvette
Petite restauration
sur place

Contact : Caroline HANNIER
Tel. : 06.20.63.78.29

Org : Commune de Floing

IENS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Inscriptions vide-greniers du dimanche 29 septembre 2024

Inscriptions : Salle ancienne école derrière Mairie (aucune inscription par téléphone)

Réservations emplacements pour les personnes situées dans la zone du vide greniers

Mercredi 25 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Réservations pour les habitants de la commune :

Jeudi 26 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Réservations uniquement pour les personnes extérieures - En fonction des places restantes

Vendredi 27 septembre 2024 de 10h00 à 12h00

Inscription cantine et périscolaire - Maison des oiseaux, allée du 29 août 1944

Les inscriptions auront lieu les 26 et 27 août 2024 sur rendez-vous.

Renseignements au 06 78 06 52 19

Attention : les inscriptions de l'année précédente ne sont plus valables.

Cérémonie du 14 juillet



80^{ème} anniversaire du Massacre de la Grotte de Gaulier

Dimanche 25 août 2024 rassemblement à 10h15 - Grotte de Gaulier

TRAVAUX

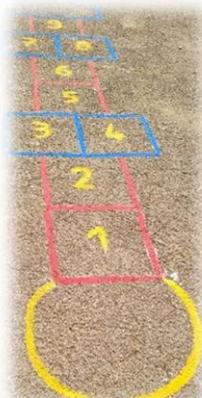
Ecole :

Le parking de l'école de Gaulier est terminé. 33 places de stationnement ont été matérialisées (dont 2 places handicapées). La commission travaux a été présente tout au long des travaux.



Les sanitaires ont été remplacés dans les deux bâtiments

La cour de l'école a été embellie :



Fête locale

Le feu d'artifice et le spectacle ont attiré un public nombreux.



ENVIRONNEMENT

Composteur

Le compostage c'est facile !

C'est naturel et ça fait pousser les plantes. On peut déposer le compost le long des haies ou autour des arbres.

Venez commander, gratuitement, un composteur en mairie.

Distribution des composteurs courant septembre.

Frelon asiatique

Le frelon asiatique est présent sur notre commune.

Si vous apercevez un nid, merci de prévenir la mairie au 03 24 29 17 42, qui en informera le référent de la commune.



Aboiements du chien

Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage aussi bien la nuit qu'en journée. C'est une source récurrente de litige entre voisins. Les aboiements de chien constituant un trouble anormal du voisinage portent atteinte à la tranquillité publique et sont donc alors sanctionnables.

Dès que ledit animal cause des dégâts susceptibles d'empiéter sur la tranquillité du voisinage, la détention pourra, en cas de récidive, alors être postérieurement interdite.

Gardien-Brigadier
Alexandre DEGRAEVE
Police Municipale de FLOING
06.89.99.65.95

Aide communautaire à la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs

De nombreuses habitations ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif (tout-à-l'égout) mais possèdent un dispositif d'épandage ou une fosse septique.

Ardenne Métropole souhaite éradiquer les rejets directs d'effluents non traités en milieu naturel. Pour ce faire, elle engage jusqu'au 30 juin 2026 une campagne de vérification de la conformité des raccordements des habitations au réseau collectif.

Les propriétaires d'installations non conformes auront l'obligation de procéder aux travaux de mise en conformité. Pour accompagner la réalisation de ces travaux, Ardenne Métropole met en place une avance remboursable (en 60 mensualités) destinée à aider à financer les opérations des propriétaires désireux de mettre en conformité leurs dispositifs de gestion des eaux usées et pluviales existants. Pour bénéficier du dispositif, un dossier est à déposer à :

Ardenne métropole
Direction des services
Direction du Cycle de l'Eau et de l'Environnement Services d'Administration et de Gestion.
Dispositif OPACE
49 Avenue Léon Bourgeois
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Le dossier devra comporter obligatoirement :

- La lettre d'intention du pétitionnaire pour bénéficier du dispositif OPACE.
- Copie du dernier avis de Taxe foncière attestant de la qualité du pétitionnaire en tant que propriétaire du bien.
- Le rapport complet de contrôle décrivant les non-conformités constatées et les préconisations du SPAC.
- La description des travaux de mise en conformité projetées et leur planification calendaire.
- Les devis justificatifs du montant global des travaux de mise en conformité.
- Un tableau de synthèse des dépenses.
- Une attestation sur l'honneur de ne pas bénéficier d'autres aides financières ou, le cas échéant, copie des autres demandes d'aides attribuées ou en cours d'instruction.
- Un RIB.

[Benne à vêtements](#)



INFORMATION

CONTENEUR MOMENTANEMENT INDISPONIBLE.

IL LE RESTERA VRAISEMBLABLEMENT JUSQU'AU 31 AOÛT PROCHAIN.

MERCI DE NE PAS DEPOSER DE TEXTILES AU SOL.

IL N'Y AURA PAS DE COLLECTE JUSQU'À LA DATE CI-DESSUS.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

SANTE

[Permanence de la mutuelle](#)

Vendredi 30 août 2024 en mairie.

Informations au 03 24 29 17 42.